



Ré-inscription

Par la présente, je souhaite
réinscrire mon/mes enfants(s) :

Nom, Prénom(s):

Nom, Prénom(s):

Nom, Prénom(s):

à l'école des collines
pour l'année scolaire 2025/2026

Pour notre planification à moyen terme, il est important pour nous que les parents des enfants scolarisés en maternelle nous informent de leurs intentions pour les années suivantes:

Mon/mes enfants scolarisés en maternelle:

- *Finira.ont sa maternelle à l'école des collines, puis sera.ont scolarisé en école publique pour la primaire*
- *Poursuivra.ont en principe sa.leur scolarité à l'école des collines jusqu'en fin de primaire*

Annexe:
Participation financière

Ce formulaire (pages 1 et 3) est à compléter et à envoyer au plus vite à

contact@ecoledescollines.fr ou

Association Rhizosphère - Ecole des collines
3 rue Principale
68480 Biederthal



Participation financière aux frais de fonctionnement de l'école

En tant qu'école privée hors contrat, nous ne pouvons bénéficier d'aucune subvention de l'état. De fait, chaque famille participe aux frais de fonctionnement de l'école (charges salariales, frais liés aux locaux, achat de consommables et de certaines fournitures scolaires) à hauteur de ses capacités financières.

Principe de solidarité: L'objectif étant de permettre l'accès à l'école à chaque famille à qui le projet tient à coeur, l'aspect financier ne devrait être un frein pour personne. Le barème proposé se veut donc le plus juste possible de manière à ce que la participation financière soit viable pour chaque famille, peu importe son revenu. Il ne s'agit pas de payer un service, mais de contribuer chacun selon ses capacités au fonctionnement de l'école pour permettre collectivement à cette belle école des collines d'exister.

Les frais de scolarité sont calculés par famille en fonction du nombre d'enfants inscrits à partir du revenu fiscal de référence (RFR) du foyer et présentent un plancher minimum et un plafond maximum. Ils seront versés mensuellement sur 12 mois, débutant au mois d'août avant l'entrée à l'école.

- pour un enfant inscrit, les frais sont à 7,2% du revenu fiscal de référence du foyer (RFR), avec un minimum à 120€ et un plafond à 700€ par mois.
- Pour deux enfants inscrits, les frais sont à 11% du RFR, avec un plancher à 183 euros et un plafond à 1100€ mensuels.
- Pour trois enfants inscrits, les frais sont à 13% du RFR, avec un plancher à 217 euros et un plafond à 1300 euros mensuels.

Toute question ou demande particulière est à adresser aux trésoriers de l'association : info@ecoledescollines.fr

Ces informations restent confidentielles et d'utilité exclusive à l'équipe du groupe finances.



Engagement financier,

à faire valider par les trésoriers :

Vu nos revenus annuels (cf. dernier avis d'imposition) et notre situation, nous nous engageons pour l'année 2025/2026, à payer sur 12 mois la somme mensuelle de

_____ €

Ces montants de scolarité sont à payer soit par virement au plus tard le 5 de chaque mois, de préférence par virement bancaire:

Coordonnées bancaires :

Association Rhizosphère Sundgau

IBAN FR76 1027 8031 6400 0205 3360 155 BIC: CMCIFR2A

Deux **chèques de caution** datés au 5 juillet 2025 correspondant chacun à un mois de scolarité seront demandés pour valider la réinscription. Ceux-ci seront rendus en fin de scolarité.

Signature: